

Sommaire

Page	Indicateurs économiques : La statistique publique : déstabilisée cette année, mais quand même utile	2
2	Données statistiques : Comprendre les chiffres du chômage	3
	Égalité femmes-hommes : Une fois encore, les femmes seront probablement les premières victimes de ce reconfinement	4
	Prévisions : L'investissement des entreprises en berne	5
	Étude de cas : Situation des TPE/PME : une leçon d'économie	6
	International : Quand le capital veut faire du profit avec le coronavirus	7
	Santé : Les délais de carence sont mauvais pour la santé	9
	Privés d'emploi et précaires : Le rapport accablant de l'Unedic sur la réforme de l'assurance chômage	10
	Épargne salariale : Le nouveau label du Comité intersyndical de l'épargne salariale	11
	Catégories socioprofessionnelles : Les ouvriers : une composante toujours essentielle de la société française	12

Page  À LIRE

16 Le salaire minimum et l'emploi



Édito

Crise sanitaire : l'urgence de la lutte sociale

La crise sanitaire se transforme peu à peu en crise économique et en crise sociale. Le nombre de personnes en situation de pauvreté devrait atteindre les 10 millions en 2021. Le nombre de chômeur-se-s est lui aussi en train d'exploser (même si les statistiques sont largement incomplètes pour l'heure). Pour quelle réponse du gouvernement ? À peu près rien, si ce n'est une minuscule revalorisation de l'allocation de rentrée de scolaire. *Quid* des jeunes de moins de 25 ans qui n'ont droit à aucune aide ? *Quid* des centaines de milliers d'étudiant-e-s laissé-e-s à l'abandon ? *Quid* des intérimaires, des précaires, des chômeur-se-s, des bénéficiaires de minima sociaux ? *Quid* des femmes qui subissent encore plus les effets des inégalités et des violences sexistes et sexuelles ? Pour celles et ceux-là et les autres, le gouvernement connaît deux réponses, et deux seulement. La première, c'est : circulez, il n'y a rien pour vous ! Le gouvernement sait se montrer généreux avec les grands groupes : 10 milliards de nouveaux cadeaux fiscaux, alors qu'une étude sortie ce mois-ci rappelle que ce cadeau bénéficiera d'abord aux entreprises les moins impactées par la crise sanitaire. Il n'hésite pas *a contrario* à ne pas

dépenser un centime supplémentaire pour l'urgence sociale, fidèle à ses principes économiques d'un autre temps.

La deuxième, c'est : circulez à nouveau, mais par la matraque cette fois. Deuxième temps de la réponse, répressive cette fois, alors qu'est discutée en ce moment la mal nommée « loi de sécurité globale ». Au menu : atteinte à la liberté de manifester *via* l'usage de drones et de la reconnaissance faciale, et atteinte à la liberté de la presse *via* l'interdiction de filmer le visage des policiers. La surenchère sécuritaire au lieu de la prise en compte de l'urgence sociale, voilà le projet gouvernemental.

Le patronat, quant à lui, peut se frotter les mains. Avec un « plan de relance » taillé pour répondre à ses demandes (*via* une énième baisse de fiscalité), qui ne comporte rien à destination des ménages, pas même pour les plus précaires, la politique économique du gouvernement ne dévie pas d'un iota. Jusqu'à quand ? Est-ce une explosion sociale que souhaite le gouvernement ? C'est ce qui l'attend s'il ne change pas de braquet, et vite.

Céline Verzeletti,
 membre du bureau confédéral



Indicateurs économique et sociaux de la CGT

comprendre les chiffres pour mener la bataille des idées

D'où vient la dette publique ? Comment évoluent les versements de salaires et de dividendes depuis quarante ans ? Combien coûtent les cadeaux fiscaux consentis aux ménages les plus riches ? Quelle est l'efficacité de la protection sociale sur la réduction de la pauvreté ? Comment évolue l'empreinte carbone de la France ? Sur ces questions et bien d'autres, il est important d'avoir en tête quelques chiffres et indicateurs clés en matière économique et sociale. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce livret a vocation à éclairer et nourrir le débat. L'économie est l'affaire de toutes et tous, et comprendre les chiffres permet de mener la bataille des idées et de construire les alternatives dont nous avons grandement besoin, tant la triple crise sociale, économique et environnementale s'amplifie. Sur ces trois points liés entre eux, il y a urgence.

Retrouvez dès à présent ce document sur l'application Kiosque CGT et en pdf sur [cgt.fr](https://www.cgt.fr/sites/default/files/2020-02/Barometre_Socioeconomique_CGT.pdf) (https://www.cgt.fr/sites/default/files/2020-02/Barometre_Socioeconomique_CGT.pdf)

Les niches sociales du capital

91,3
milliards d'euros
en 2019

Source : Cour des comptes

Alors que le gouvernement chiffre les niches sociales à 66,4 milliards d'euros par an, la Cour des comptes considère que ce chiffre est minoré et l'évalue plutôt à 91,3 milliards.

Une menace pour le financement de la Sécu

L'importance prise par les dispositifs d'exonération de cotisations représente un danger pour la Sécurité sociale à deux égards. Premièrement, la multiplication des dispositifs est une porte ouverte aux « irrégularités » – ou plus clairement à la fraude. L'autre menace pour le financement de la Sécurité sociale vient du fait de la tendance à la non-compensation par l'État de ces baisses de recettes. Pour 2019, 3,1 milliards d'euros ne sont pas compensés par l'État, mais le

gouvernement prévoit d'y ajouter 5 milliards non compensés pour la transformation du CICE d'ici 2022.

Le CICE, inefficace mais pérennisé

Le Premier ministre a commandé deux études sur le CICE. L'une estime un effet sur l'emploi très faible comparé au coût exorbitant du dispositif, l'autre a conclu à un effet nul. Le coût du capital, c'est aussi un ensemble inutile de dispositifs d'exonérations. Pour rappel, la transformation du CICE en exonération de cotisations coûte entre 18 et 22 milliards d'euros par an. Avec cette somme, l'État pourrait créer plus de 400 000 postes de fonctionnaires. Cet argent aurait donc un effet significatif sur l'emploi s'il était utilisé à bon escient. Il est urgent de faire un moratoire sur ces exonérations, tant leur coût pour les finances publiques est élevé et tant leur efficacité est faible. L'opacité qui règne en matière de gestion des deniers publics est intolérable.

POUR ALLER PLUS LOIN

voir la Note éco n° 153, « Le coût budgétaire du capital »

Indicateurs économiques

La statistique publique : déstabilisée cette année, mais quand même utile

L'année 2020 aura été redoutable, surtout, pour la santé des citoyens. Et, subsidiairement, pour les indicateurs statistiques qui sont habituellement utilisés pour apprécier la conjoncture économique et sociale.

Prenez un exemple : le taux de chômage. Il a baissé au deuxième trimestre alors que, tout le monde le savait, l'emploi salarié diminuait fortement et le chômage augmentait considérablement. Pourquoi ce paradoxe apparent ? À cause de la définition même du chômage par le Bureau international du travail. En effet, pour être considéré officiellement comme chômeur, il faut non seulement être privé d'emploi et disponible, mais aussi rechercher un emploi de manière « *suffisamment active* ». Or, au printemps dernier, il était souvent impossible de chercher un emploi, en l'absence totale d'offres dans la plupart des secteurs. D'où une baisse du chômage en trompe-l'œil.

Pour avoir une idée correcte de la situation de l'emploi et du chômage, on ne pouvait se contenter d'un seul indicateur : le taux de chômage. Il fallait aussi, au moins, en considérer d'autres qui définissent notamment le sous-emploi et le « halo du chômage ». Remarquons au passage qu'une forte mobilisation syndicale et associative, au sein du Conseil national de l'information statistique, a contribué à la prise en compte de ces indicateurs complémentaires indispensables.

Première leçon : un indicateur unique risque fort d'être un indicateur inique.

Un indicateur ne peut résumer une réalité complexe. Même une batterie d'indicateurs ne peut y suffire : ils doivent absolument s'appuyer sur des débats publics et des études éventuellement contradictoires. À défaut, ils sont insuffisants, incompris, voire trompeurs.

L'indice des prix est aussi déstabilisé

Autre exemple : l'indice des prix à la consommation (IPC). Le printemps dernier a aussi mis en évidence certaines de ses faiblesses. Le mode de calcul habituel concluait à une baisse des prix. Alors que les coûts d'approvisionnement devenaient à l'évidence plus pénalisants pour une grande partie de la population. L'Insee a d'ailleurs mené des travaux qui corrigeaient l'IPC de cette période.

Ici, deux leçons au moins :

- l'indice des prix n'est pas un indice du coût de la vie. Quand la consommation évolue, l'IPC ne peut pas bien en rendre compte, même s'il est internationalement reconnu. Au printemps dernier, les prix alimentaires ont fortement augmenté alors même que les ménages devaient acheter en plus grande quantité (fermeture des cantines...) et ne trouvaient pas les produits habituels. Simultanément, les prix de l'essence baissaient mais cela ne profitait guère aux automobilistes, vu les fortes limitations imposées aux déplacements. Mais ces phénomènes brutaux n'étaient pas bien pris en compte par l'IPC – ils ne pouvaient guère l'être ;
- il est clair aussi que l'impact du confinement sur diverses caté-

gories de la population a été très divers ; baisse – voire disparition – de revenus d'activité frappant souvent des personnes à faibles revenus, dépenses accrues (alimentation, on l'a vu, factures d'électricité, achat de masques...)... D'autres, plus aisées, se voyaient « contraintes d'épargner » faute de pouvoir voyager, par exemple. L'IPC, dont le rôle est d'évaluer une inflation globale, n'a pas vocation à rendre compte de cette complexité. Il ne devrait d'ailleurs pas être utilisé pour indexer les salaires.

Là aussi, des indicateurs complémentaires ou d'inspiration différente sont indispensables pour apprécier la réalité du coût de la vie. Par exemple le « revenu minimum décent » calculé par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes).

Les indicateurs ne doivent pas être des dictateurs

Comme toujours, mais plus que jamais, les agrégats et les moyennes qui amalgament des situations aussi variées ne peuvent suffire cette année. Il est nécessaire d'entreprendre des analyses complémentaires pour appréhender les différences de situations entre les ménages ou entre les entreprises.

On pourrait multiplier les exemples de déstabilisation des indicateurs couramment utilisés avant mars 2020 mais dont les limites sont apparues en pleine lumière. Les fameux 3 % de déficit public imposés par le traité de Maastricht, considérés comme une règle d'or, ont été abandonnés en catastrophe (on ne souhaite pas leur

retour !]. On voit aussi se diversifier les critiques du produit intérieur brut comme baromètre de l'activité économique : on parle depuis quelques années de PIB vert et même de PIB ressenti ! Entre autres indicateurs alternatifs de richesse.

Les indices et indicateurs ne fournissent que des indications. Comme les panneaux indicateurs, ils ne sont d'aucune utilité pour celui qui ne sait pas où il veut aller. Leurs usages sont

parfois pervers quand ils sont instrumentalisés pour mener une « politique de l'indice » dans la police ou pour justifier des politiques critiquables. Ainsi, les personnels de santé se plaignent à juste titre de devoir « *soigner les indicateurs plutôt que les malades* ». Un indicateur ne doit pas être un dictateur qui dicterait automatiquement un diagnostic et des décisions.

Mais les statistiques publiques peuvent souvent être utiles au débat

démocratique. À condition de les confronter à l'analyse critique : comment sont-ils construits ? Que signifient-ils ? Quels sont leurs apports et leurs limites ? Et en ne confondant pas l'esprit critique avec « l'esprit de critique » systématique – qui conduirait à jeter le bébé de l'information avec l'eau du bain de la mystification. C'est un des rôles des citoyens-salariés et de leurs représentants syndicaux.

Alain Gély

Données statistiques

Comprendre les chiffres du chômage

Les chiffres du chômage de cette année nous montrent que pour bien comprendre les données économiques, il faut les étudier en profondeur pour en connaître tous les tenants et aboutissants.

Un taux de chômage à 7,1 % au 2^e trimestre 2020, vraiment ?

Le chômage au sens du Bureau international du travail avait baissé de plus d'un demi-point au 2^e trimestre 2020, en pleine crise sanitaire, descendant à 7,1 % pour la France, le plus bas taux de chômage observé depuis la crise de 2008. Cependant, la baisse a été de courte durée, et le taux de chômage est remonté à 9 % au 3^e trimestre.

En réalité, la baisse du 2^e trimestre était uniquement due à la définition, mécon nue, du taux de chômage selon le BIT. En effet, selon cette définition, un chômeur doit réunir trois conditions :

- ne pas travailler du tout ;
- être en recherche active d'emploi ;
- être disponible pour travailler dans les deux semaines.

Avec la crise sanitaire, il a été plus difficile de réunir ces trois conditions. Notamment la recherche active d'emploi dans un contexte de confinement ayant conduit à une mise sous cloche de l'économie et un gel quasi complet des embauches.

Cet épisode rappelle l'importance de toujours prendre du recul par rapport aux indicateurs et de connaître leur définition pour éviter toute erreur d'interprétation.

Il souligne également la fragilité de l'indicateur de taux de chômage au sens du BIT, notamment dans un contexte de crise économique et de chômage de longue durée qui décourage fortement la recherche « active » d'emploi.

Pour autant, les statistiques publiques ont toujours énormément à nous apprendre. C'est pourquoi il est important d'aller au-delà de ce simple indicateur.

Qu'en était-il vraiment alors du chômage au 2^e trimestre ?

Afin de mieux appréhender la situation de l'emploi, il vaut mieux ne pas

s'en tenir au taux de chômage mais regarder également ce qu'il en est du sous-emploi et du halo du chômage.

Le sous-emploi correspond aux personnes en emploi mais qui souhaiteraient travailler davantage et sont disponibles pour le faire. C'est le cas notamment des personnes en temps partiel subi ou encore – pour être dans l'actu – au chômage partiel.

Le halo du chômage est moins connu et moins intuitif : il s'agit des personnes qui souhaitent travailler mais ne recherchent pas « activement » un emploi ou bien ne sont pas disponibles dans les quinze jours pour prendre un emploi (en formation par exemple). En somme, ce sont les demandeurs d'emploi qui sont exclus de la définition du chômage du BIT donnée ci-dessus.

Ainsi, au 2^e trimestre, 20 % des salariés étaient en sous-emploi contre un peu plus de 5 % habituellement. En effet, 15,4 % des salariés étaient touchés par le chômage partiel, ce qui explique intégralement cette hausse. Concernant le halo du chômage, il concernait 2,5 millions de personnes

au 2^e trimestre 2020, soit 750 000 de plus qu'au trimestre précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation (+ 700 000) du nombre de personnes ne pouvant pas rechercher « activement » un emploi. Voilà donc où étaient passées ces centaines de milliers de chômeurs en moins. Ils sont simplement passés du « chômage » au « halo du chômage », rien de réjouissant donc.

Tous ces chiffres sont quasiment revenus à leur niveau « normal » au 3^e trimestre, qui a été une petite accalmie entre les vagues de l'épidémie.

Ainsi, au 3^e trimestre 2020, le taux de chômage (au sens du BIT) est remonté à 9 % tandis que le sous-emploi est lui retombé à 7,2 % et le nombre de personnes dans le halo du chômage a rechuté de 800 000, retrouvant ainsi son niveau d'avant crise sanitaire.

Cette crise sanitaire inédite nous fournit donc un cas d'école en termes de vigilance à avoir quant à l'interprétation des statistiques et la nécessité d'aller plus loin dans leur étude afin de pouvoir saisir plus raisonnablement ce qui se joue vraiment. Nous n'avons donc malheureusement aucune bonne nouvelle à donner sur le front du chômage, bien au contraire.

Victorien Pâté

Égalité femmes-hommes

Une fois encore, les femmes seront probablement les premières victimes de ce reconfinement

Comme ce fut le cas ce printemps, les femmes risquent d'être plus touchées par les effets négatifs du reconfinement que les hommes. En cause, leur surreprésentation dans les secteurs les plus touchés par la crise et la mauvaise répartition des tâches domestiques.

Tout d'abord, le bilan de la première vague du Covid-19 a montré que les femmes étaient plus touchées que les hommes sur le plan du chômage, ce qui est une différence importante avec la crise de 2008 : selon une enquête de la Fondation pour l'amélioration des conditions de travail de septembre 2020¹, il s'agit surtout des jeunes femmes qui ont subi le plus de pertes d'emplois, en lien avec les secteurs d'activité qu'elles occupent

principalement et surtout du fait de leur statut précaire. Cette situation se maintient pour cette seconde vague de la crise en France.

Les femmes plus touchées par le chômage lié à la Covid-19

Les données récentes de l'Insee² sur le chômage au 3^e trimestre 2020 vont dans ce sens : le taux de chômage global a augmenté de 1,9 point pour le 3^e trimestre 2020, surtout chez les femmes et notamment les 15-24 ans, pour qui la hausse cumulée sur un an est la plus forte (leur taux de chômage atteint 22 % soit une hausse de 4,3 points sur un an). En cause : la surreprésentation des femmes dans les secteurs concernés par les fermetures administratives (comme l'hôtellerie-restauration ou les petits commerces). Une autre enquête du Cabinet McKinsey³ estime que 54 %

des emplois menacés dans le monde concernent les femmes, alors qu'elles n'en occupent que 39 %. Leur forte présence dans le secteur de la santé ne compensera pas les dizaines de milliers de suppressions d'emplois dans les secteurs les plus touchés par la crise du Covid-19. Ainsi, « le risque de perdre leur emploi est 1,8 fois plus important pour les femmes que pour les hommes », résume Sandra Sancier Sultan du cabinet McKinsey.

Impact de la mauvaise répartition des tâches domestiques

En second lieu, le premier confinement s'est traduit par une explosion des tâches domestiques, du fait notamment de la fermeture des écoles, mais ceci a laissé des traces encore importantes dans le vécu des femmes salariées, notamment en télétravail. Nous avons déjà évoqué les résultats

1. Eurofound (2020), Living, working and COVID-19, COVID-19 series, Publications Office of the European Union, Luxembourg. https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef20059en.pdf

2. Insee informations rapides, « Au 3^e trimestre 2020, le taux de chômage rebondit fortement et atteint 9,0 % », n° 2020-287, 10 novembre 2020. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4930129>

3. <https://www.mckinsey.com/featured-insights/future-of-work/covid-19-and-gender-equality-counteracting-the-regressive-effects>

de l'enquête Ugict-CGT⁴ sur le fait que près de la moitié des mères de jeunes enfants ont consacré plus de 4 heures par jour aux tâches domestiques et familiales et on peut craindre qu'une part de cette surcharge soit maintenue lors de ce reconfinement : d'une part de nombreuses cantines sont obligées de fermer du fait du non-respect des conditions sanitaires et d'autre part, les lycées mettent dès à présent en place le travail à la maison une semaine sur deux, ce qui ne sera

pas sans problème pour les familles habitant des logements exigus, où les mères qui télétravaillent n'ont pas d'espace dédié à leur activité et partagent le plus souvent la même pièce que leurs enfants pour travailler. L'enquête menée par la Fondation pour l'amélioration des conditions de travail complète ce tableau : 38 % des mères d'enfants de moins de 11 ans (et 29 % des pères) sont préoccupé-e-s par leur travail même quand elles et ils ne travaillent pas ; elles sont 36 %

(28 % des pères) à être trop fatigué-e-s pour effectuer des tâches domestiques après leur travail et 29 % (11 % des pères) reconnaissent des difficultés à se concentrer du fait de la famille... Enfin, de plus en plus de familles ont une défiance vis-à-vis des Ehpad et des risques sanitaires, elles préfèrent assurer un soutien renforcé auprès de leurs parents en perte d'autonomie, ce qui est le plus souvent le fait des filles ou belles-filles.

Rachel Silvera

Prévisions

L'investissement des entreprises en berne

Une récente étude de l'Insee montre, s'il le fallait encore, que favoriser les actionnaires n'a pas d'effet bénéfique sur l'investissement.

Interrogés en octobre 2020⁵ par l'Insee, les chefs d'entreprise de l'industrie manufacturière estiment qu'ils auront réduit leurs investissements de 14 % en valeur en 2020 par rapport à 2019. Ils abaissent ainsi de 3 points leur prévision précédente. L'investissement diminuerait encore plus fortement que le PIB cette année.

Pour 2021, les entreprises prévoient un rebond relativement faible de leur investissement, en hausse de 4 % en valeur. Au total, on se situerait 10 points en dessous du niveau de 2019!

Ces prévisions sont encore fragiles. Mais, si elles se confirment, elles

mettent en évidence un sérieux risque de stagnation économique durable que la politique économique actuellement en vigueur ne saurait conjurer.

Plus de dividendes ne donne pas plus d'investissement

Premier enseignement : une confirmation. L'enrichissement des plus riches, la distribution massive des dividendes ne se traduit pas par une augmentation, ni même par un maintien, de l'effort d'investissement.

En l'absence de projets productifs et socialement utiles, l'épargne excédentaire se tourne vers la spéculation et les exportations de capitaux. Et quand les actionnaires ou leurs fondés de pouvoir dirigent l'économie, ils préfèrent généralement des profits immédiats à des investissements qui écornent leurs gains.

Pas de salut par le marché

Second enseignement : on ne peut s'en remettre aux « forces du marché » – c'est-à-dire à ceux qui dirigent l'économie et la finance – pour sortir de la stagnation. C'est aux pouvoirs publics de s'en donner l'ambition et les moyens. Les besoins ne manquent pas : santé, logement, réindustrialisation du pays, revitalisation des zones rurales et industrielles en souffrance... Les moyens financiers existent ou peuvent exister. Les besoins et les capacités de développement aussi. Ce qui manque c'est la jonction entre les uns et les autres, *via* l'investissement et l'emploi qui en découlerait.

Il paraît qu'il existe de nouveau un commissaire au plan. Peut-être sa ligne téléphonique n'est-elle pas encore branchée...

AG

4. Voir les résultats complets de l'enquête : <https://luttevirale.fr/wp-content/uploads/2020/05/RAPPORT-ENQUETE-UGICT-CGT-ss-embargo-V2.pdf> et notre analyse en termes de genres : <https://theconversation.com/travailler-au-temps-du-covid-19-les-inegalites-femmes-hommes-en-chiffres-140589>

5. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4928419>



100 MILLIARDS POUR L'EMPLOI, PAS POUR LE CAC 40

CONDITIONNER LES AIDES PUBLIQUES
DONNÉES AUX ENTREPRISES



Étude de cas

Situation des TPE/PME : une leçon d'économie

La lecture de la littérature patronale est parfois surprenante. Elle peut, comme c'est le cas pour ce baromètre des TPE/PME commandité par l'institut Rexecode avec l'appui de la Banque publique d'investissement (BPI), contribuer à nourrir nos propres argumentaires.⁶

Premier constat : une chute massive de l'investissement

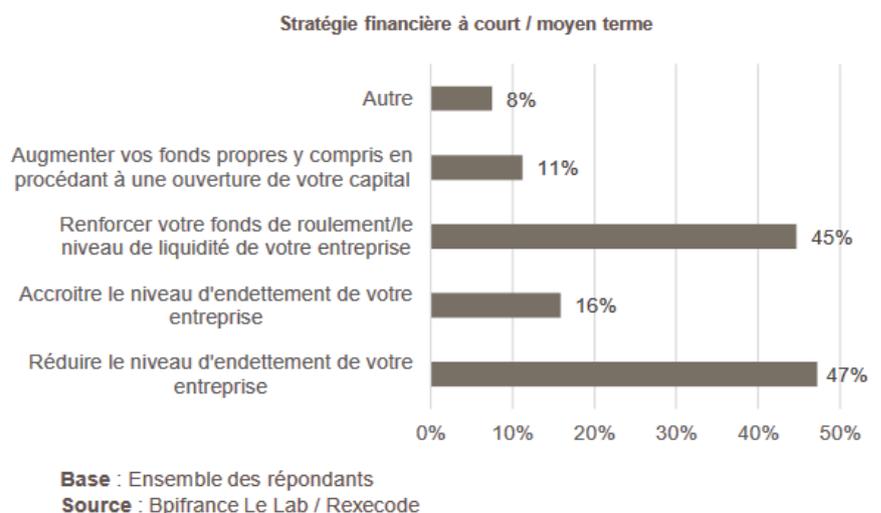
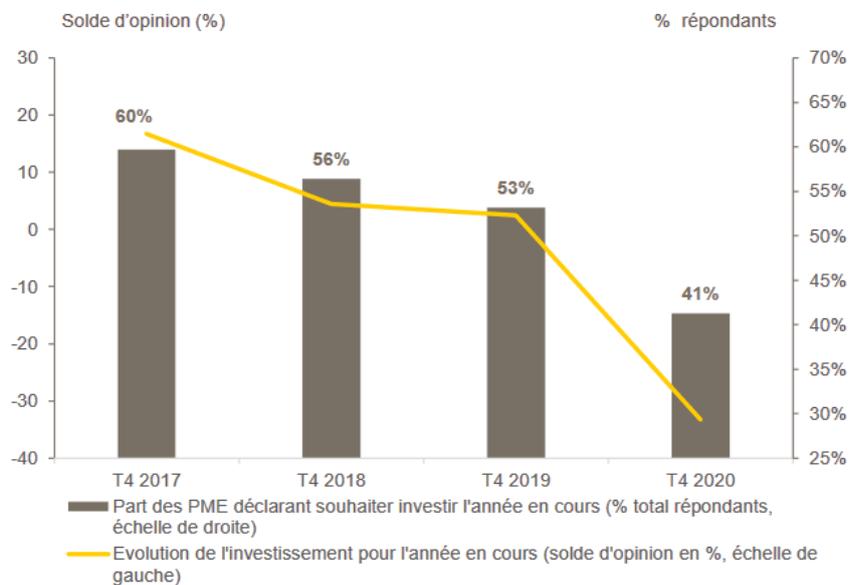
Premier indicateur contenu dans ce baromètre : les intentions d'investissement des TPE/PME. Elles sont en chute libre, avec seulement 41 % des dirigeants de PME qui comptent investir en 2021. Pour ceux qui investiront, il s'agira essentiellement de renouveler l'équipement existant, et donc pas de capacités productives nouvelles. Cette chute de l'investissement ne vient pas d'une difficulté de financement (83 % des dirigeants déclarent ne pas avoir de problème de financement). Les prêts garantis par l'État et les taux d'emprunts faibles expliquent largement cette facilité d'accès au crédit des PME. Alors comment expliquer cette baisse de l'investissement ? La réponse est on ne peut plus connue.

La raison principale : une dégradation de la demande

Les dirigeants le reconnaissent eux-mêmes dans ce baromètre : le principal frein à la bonne marche des entreprises, pour 60 % d'entre eux, vient des « perspectives de demande dégradées ». Traduit en langage courant, cela signifie simplement que les perspectives de vente sont trop faibles pour justifier un investissement nouveau. L'explosion de la pau-

vreté, les faillites en cascade à attendre et la montée du chômage prévue pour 2021 ne sont logiquement pas de nature à rendre « optimistes » les dirigeants de PME. Cette situation est un grand classique en économie. Si je produis 100 kg

de tomates et que j'envisage de pouvoir en vendre 100 kg exactement, vais-je conduire un investissement supplémentaire pour me retrouver avec un stock sur les bras ? Bien sûr que non. C'est tout le problème de notre système éco-



6. <http://www.rexecode.fr/public/Indicateurs-et-Graphiques/Enquete-Tresorerie-Investissement-et-Croissance-des-PME>. Tous les graphiques reproduits dans ce document sont issus de ce baromètre.

nomique : il suffit que les anticipations déraillent pour que toute la machine se mette à produire du chômage de masse. Et c'est exactement le chemin que nous empruntons. On comprend l'échec annoncé du « plan de relance »...

La stratégie financière: survie individuelle et suicide collectif

Ce dernier graphique est lui aussi parlant, et risque d'avoir des conséquences majeures. La stratégie financière des entreprises peut être décrite comme suit : augmenter son épargne et diminuer son endettement. Cela peut paraître logique ; on craint pour l'avenir, on cherche donc à s'en prémunir. Le problème ? Cette hausse de l'épargne se fait au détriment de l'investissement, et par la suite, de l'emploi. Cette réduction de l'emploi va amplifier la dégradation de la demande et va donc... détériorer la situation des entreprises ! Là encore, c'est une idée keynésienne⁷ bien connue. Ce qui est rationnel pour

une entreprise conduit collectivement à un cercle vicieux du point de vue économique. C'est la raison pour laquelle on ne peut pas laisser l'organisation du système économique aux entrepreneurs (moins encore en temps de crise). C'est pourtant bien l'option retenue par le gouvernement.

De l'inefficacité annoncée du « plan de relance » du gouvernement

On comprend bien que le problème est celui d'une situation de la demande dégradée, et qui continuera de se dégrader tant que rien ne sera fait sur deux tableaux :

- sur le front des revenus des ménages, particulièrement les plus précaires (femmes et jeunes en première ligne) littéralement abandonnés par le gouvernement ;
- sur le front de l'investissement public ensuite. En lieu et place de coûteuses baisses d'impôts (qui se paient le luxe d'être inutiles et de

profiter d'abord aux entreprises qui n'ont pas été touchées par la crise, comme le souligne un rapport de l'Institut des politiques publiques)⁸, une politique d'investissement public massive, tournée vers la transition écologique permettrait non seulement de créer des emplois mais d'améliorer la situation des PME en restaurant leurs perspectives de demande.

On notera également qu'investir dans l'enseignement supérieur par exemple constitue aussi une politique de l'offre (en augmentant les qualifications). Mais là encore, le gouvernement est prisonnier de son plan de « relance » de l'offre suicidaire, hors sujet et à des lieues des préoccupations et des salariés, mais aussi semble-t-il des dirigeants de PME. Échouer sur autant de tableaux est un tour de force, qui aurait facilement pu être évité en méditant quelques leçons simples d'économie.

Mathieu Cocq

International

Quand le capital veut faire du profit avec le coronavirus

La question du règlement des conflits dans le cadre des échanges internationaux ne cesse d'être au cœur de la conclusion des accords de libre-échange.

Une déclaration commune de 30 organisations dont la CGT du 29 janvier 2016 intitulée⁹ : « Mécanisme de règlement des différends entre

investisseurs et États (RDIE). La proposition de la Commission européenne pour le Tafta/TTIP ne comble pas les failles du dispositif » pointait les dangers de la création des instruments de règlement des différends entre investisseurs et états. La position commune indiquait : « *Le RDIE constitue une voie de recours privilégiée pour les investisseurs étrangers qui peuvent attaquer un État dans le cadre d'un traité d'investissement*

ou de commerce, dès lors qu'ils s'estiment lésés, par exemple par l'adoption de nouvelles réglementations. » Elle pointait une liste de risques liés à cette création :

- le RDIE menace ainsi le droit souverain des États à réguler ;
- un coût élevé pour le contribuable ;
- un système inutile dans le cadre du Tafta et parallèle aux systèmes judiciaires existants dans l'Union européenne et ses États membres ;

7. De l'économiste John Maynard Keynes ; pour une introduction aux grands penseurs de l'économie, voir : <https://livre.fnac.com/a4785647/Gilles-Raveaud-La-Dispute-des-Economistes>

8. https://www.lemonde.fr/politique/article/2020/11/16/un-plan-de-relance-peu-adapte-au-choc-covid_6059925_823448.html

9. https://www.foodwatch.org/uploads/tx_abdownloads/files/Doc_de_position_Arbitrage_Vcourte_290116.pdf

- un mécanisme inaccessible pour les entreprises nationales qui ne peuvent recourir qu'au système judiciaire de leur pays ;
- un système entaché par les conflits d'intérêts.

Les signataires à l'époque avaient été accusés de faire un procès d'intention, qu'ils ne comprenaient rien à l'économie moderne, que les sociétés n'étaient pas aussi machiavéliques, etc.

Une pandémie mondiale et mortelle

Depuis près d'un an, le monde fait face à une pandémie qui se traduit jusqu'à présent par plus d'un million de morts.

Chaque pays tente, faute actuellement de pouvoir vaincre cette pandémie, d'en limiter les impacts. En démocratie on peut toujours discuter des moyens employés, mais le fait est qu'il n'existe à ce jour aucun traitement ni vaccin.

La préoccupation du monde de la finance n'est pas d'endiguer la pandémie, en mettant à la disposition des États et de la recherche des moyens financiers importants permettant d'accélérer la recherche et de trouver une solution, mais de tirer profit de manière la plus cynique qui soit de cette pandémie.

Récemment, plus de 630 organisations de 90 pays différents sonnent l'alarme, en publiant une lettre ouverte¹⁰. Dans celle-ci elles indiquent : « *Aujourd'hui, nous vous invitons, par la présente lettre, à prendre l'initiative pour assurer que les pays du monde ne soient confrontés à une vague de poursuites de règlements des différends entre investisseurs et États (RDIE) en raison des mesures prises pour lutter contre la pandémie Covid-19 et la crise économique qui en découle.* » Elles poursuivent : « *Le RDIE est inclus sous diverses formes dans de nombreux accords de commerce et d'investissement. Il permet aux investisseurs étrangers – et uniquement aux investisseurs étrangers – de*

poursuivre les gouvernements devant des tribunaux secrets en dehors du système juridique national pour obtenir des montants bien plus élevés que ceux qui seraient disponibles devant les tribunaux nationaux. Les avocats, qui profitent énormément du mécanisme du RDIE, font déjà la chasse aux sociétés clientes qui souhaiteraient utiliser les tribunaux du RDIE pour soutirer des sommes importantes aux gouvernements en raison des mesures qu'ils ont prises en réponse à la crise du Covid-19. Les cabinets d'avocats, les experts en commerce, les organismes des Nations unies et les experts en droits de l'homme ont déjà prédit une vague imminente de poursuites dans le cadre du mécanisme du RDIE. Les revues juridiques spécialisées estiment que "les dernières semaines pourraient marquer le début d'un boom" des poursuites liées au mécanisme RDIE. Les situations de crise dans le passé, comme la crise financière en Argentine ou le printemps arabe, ont donné lieu à de nombreuses poursuites judiciaires. »

Des motifs de poursuites divers

D'après les organisations signataires de l'appel, les motifs de poursuite pourraient être multiples comme :

- restreindre et suspendre les activités des entreprises afin de limiter la propagation du virus et de protéger les travailleurs ;
- sécuriser les ressources des systèmes de santé en exigeant l'utilisation des établissements hospitaliers privés, de placer les prestataires de soins privés sous contrôle public ou d'obliger des fabricants à produire des ventilateurs ;
- imposer pour les ménages et les entreprises un allègement des paiements hypothécaires ou du loyer ;
- empêcher les étrangers de racheter des entreprises stratégiques frappées par la crise ;

- garantir l'accès à l'eau potable pour le lavage des mains et l'assainissement par le gel des factures de services publics et la suspension des coupures ;
- assurer que les médicaments, les tests et les vaccins soient abordables ;
- favoriser la restructuration de la dette.

En un mot : en accusant les États d'avoir préféré mettre en avant la santé et la protection de leur système de santé au détriment des intérêts financiers – même si l'on peut considérer que l'on aurait pu faire plus dans ces domaines. On atteint les sommets du cynisme.

Les sommes en jeu pourraient être colossales. À titre d'exemple, les auteurs de la lettre ouverte indiquent : « *À la fin de 2018, des pays ont reçu l'ordre ou ont convenu de verser aux investisseurs dans le cadre des affaires de RDIE connues du public la somme de 88 milliards de dollars.* »

Compte tenu de l'importance de la pandémie au regard des sommes déjà versées pour d'autres différends, ce sont des centaines de milliards qui sont en jeu. On voit combien les termes de la déclaration commune du 29 janvier 2016 se trouvent malheureusement validés.

Des propositions pour lutter contre les abus

Face à cela, la lettre ouverte propose de mettre en place 6 mesures :

1. Restreindre de façon permanente l'utilisation du mécanisme de RDIE sous toutes ses formes au titre des plaintes qui selon l'État se rapportent à des mesures liées au Covid-19 ;
2. suspendre tous les litiges en matière de RDIE concernant toute action contre tout gouvernement

10. <https://www.collectifstopptafta.org/stop-a-l-impunite/article/covid-19-ne-laissons-pas-les-multinationales-attaquer-les-mesures-d-interet>

- pendant qu'il lutte contre les crises du Covid-19 et que ses capacités doivent être concentrées sur la réponse à la pandémie ;
3. veiller à ce que des fonds publics ne soient pas dépensés pour payer aux sociétés des indemnités liées au RDIE pendant la pandémie ;
 4. cesser de négocier, signer et/ou ratifier tout nouvel accord prévoyant un mécanisme de RDIE ;
 5. mettre fin aux accords existants qui prévoient un RDIE, assurer que les « clauses de survie » ne permettent pas d'engager des poursuites par la suite ;
 6. compte tenu des menaces révélées par la pandémie, examiner de manière exhaustive les accords

existants qui contiennent un mécanisme de RDIE pour voir s'ils répondent à leur objectif.

L'attitude de ces grands groupes qui sont prêts à faire de l'argent sur une pandémie est inadmissible. Cependant, si de telles attitudes sont possibles, c'est avant tout pour des raisons politiques. Les États, qui n'auront pas de mots assez forts pour condamner ces comportements, sont les premiers responsables de cet état de fait. Ils se sont mis à la merci de ces entreprises du fait de leur renoncement à assumer leurs responsabilités en déléguant une grande partie de leur souveraineté, en acceptant de soumettre le pouvoir politique au pouvoir économique, à des instances voulues par la finance, en signant les accords de libre-échange. Il faut sortir

de cette logique mortifère. Ce qui se joue c'est la création d'un nouvel ordre mondial basé, non sur la réponse aux besoins sociaux des populations, mais sur l'appétit financier des firmes, qui l'emporte sur tout le reste même au détriment de la santé et de la vie des populations. La pandémie du coronavirus vient nous rappeler utilement que la recherche maximale du profit se moque éperdument du développement humain. À la CGT, il nous faut être collectivement plus que jamais déterminés à nous battre pour changer cette logique. Faire grandir, partout, l'exigence d'une société basée sur la réponse aux besoins sociaux, loin de cette société qui fait passer la rentabilité financière avant l'humain, et l'intérêt général.

Jean François Soury

Santé

Les délais de carence sont mauvais pour la santé

Suspendus pendant deux mois dans le cadre de la crise de la Covid-19, les délais de carence ont été rétablis en juillet. Retour sur cette disposition nocive.

Les délais de carence, c'est la période pendant laquelle l'assuré doit attendre avant de pouvoir bénéficier des indemnités journalières de maladie. Toujours critiquables, ils sont particulièrement dangereux pour la santé publique en période de pandémie. Mais ils sont aussi nocifs en temps normal. Cette disposition très ancienne a plusieurs fois fait l'objet de modifications, suppressions, rétablissements dans le secteur privé et dans la Fonction publique. Au début de l'année 2020, le délai de carence était de trois jours dans le secteur privé et d'un jour dans la Fonction publique.

Les lois du 22 mars puis du 11 mai 2020, dites d'urgence sanitaire, ont décidé la suspension pour deux mois de ces délais de carence pour l'ensemble des arrêts maladie dans le secteur privé comme dans la fonction publique. Et ceci jusqu'au 10 juillet. C'était raisonnable et logique.

À partir du 11 juillet, les délais de carence de 3 jours (pour les salariés du privé non couverts) et d'un jour (pour la Fonction publique) sont de nouveau entrés en vigueur, alors que l'épidémie de SARS-CoV-2 continuait.

Le gouvernement a ainsi incité les salariés à se rendre sur les lieux de travail quand ils ne pouvaient pas télétravailler. Alors que, simultanément, est réaffirmée la nécessité des mesures barrière et des distanciations physiques.

Et la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, a écrit, le 11 septembre, un courrier aux syndicats de la Fonction publique leur expliquant que non, le jour de carence ne sera pas suspendu en cette rentrée comme il l'avait été lors de la période d'urgence sanitaire du printemps.

Cette attitude a pu contribuer à la reprise de la contagion qu'on a constatée à partir de septembre.

Les jours de carence sont-ils efficaces contre l'absentéisme ?

En dehors même des périodes d'épidémie, la question se pose ! Et tout indique que la réponse est négative.

Il s'agit en effet, pour les défenseurs de ce principe, de lutter contre l'absentéisme. Les salariés sont suspects d'abuser des

indemnités journalières. Le fait de ne pas être remboursés les inciterait à aller travailler en cas d'indisposition passagère plutôt que de rester chez eux.

Le délai de carence constitue une incitation monétaire qui prétend limiter les « petits risques ». Les « gros risques » (les arrêts longs) reposant sur les contrôles. Cela permettrait donc aussi, soi-disant, des économies pour la Sécurité. Passons sur le fait que des gouvernants qui invoquent souvent la nécessité de la confiance, dans l'économie et la société, n'appliquent pas cette confiance aux salariés malades ni à leurs médecins. Et tentons d'apprécier les conséquences réelles des jours de carence « en temps normal », c'est-à-dire avant l'arrivée du SARS-CoV-2.

Une étude de la Drees du ministère de la santé intitulée « L'effet du délai de carence sur le recours aux arrêts maladie des salariés du secteur privé »¹¹ apporte des éléments de réponse. Cette étude s'appuie notamment sur une com-

paraison entre les salariés couverts contre le délai de carence et ceux qui ne le sont pas.

Il en ressort notamment :

- que les salariés exposés au délai de carence ont « *toutes choses égales par ailleurs* » – et notamment à état de santé et conditions de travail comparables – des arrêts plus longs et/ou plus fréquents ;
- que la prise en charge du délai de carence aurait pour effet de baisser en moyenne de trois ou quatre jours la durée des arrêts.

Les salariés non couverts durant les trois premiers jours d'arrêt risquent donc d'accroître d'au moins autant la durée moyenne de leurs arrêts. Et leur santé se sera globalement dégradée.

Une étude de l'Insee indique que la situation est similaire dans la Fonction publique. Si les absences pour raison de santé de deux jours ont diminué, celles d'une semaine à trois mois ont augmenté¹².

On voit là que les jours de carence, sous prétexte de lutter contre l'absentéisme, exposent les salariés et leurs entreprises aux inconvénients du « présentéisme ».

Le présentéisme consiste à aller travailler envers et contre tout, même si on n'est pas vraiment en état de le faire. Il en résulte souvent une aggravation d'une affection qui aurait pu être surmontée en quelques jours et qui va durer beaucoup plus longtemps. Pire encore : en cas de maladie contagieuse, le présentéisme menace aussi le collectif de travail.

Mesquins, inefficaces, générateurs de suspicion et de bureaucratie, les délais de carence ne se justifient pas réellement. En période d'épidémie très contagieuse, ils deviennent franchement absurdes. Il conviendrait de les abandonner définitivement dans le secteur privé comme dans la Fonction publique.

AG

Privés d'emploi et précaires

Le rapport accablant de l'Unedic sur la réforme de l'assurance chômage

Repoussée du fait de la crise sanitaire, la réforme de l'assurance chômage vise une fois de plus à réduire les droits des privés d'emploi. Un rapport de l'Unedic revient sur cette réforme cynique.

A lors que le chômage risque d'augmenter considérablement – cela a déjà commencé – des suites de la crise sanitaire et économique, le débat

continue sur la réforme de l'assurance chômage, pour le moment suspendue (pour les dispositions déjà entrées en vigueur au 1^{er} novembre 2019) et reportée. Un rapport de l'Unedic fait état des effets délétères de cette réforme.

Crise sanitaire et réforme de l'assurance chômage, mêmes victimes

Les principales victimes de la réforme de l'assurance chômage sont les tra-

vailleurs précaires qui enchaînent les petits contrats et les périodes de chômage. Ce sont précisément les mêmes qui, les premiers, ont fait les frais de la crise sanitaire du fait du non-renouvellement de leur contrat et le gel des embauches.

Par exemple, le nombre d'intérimaires en emploi a baissé de 55 % durant le mois d'avril 2020 par rapport à février, ça représente 430 000 intérimaires supplémentaires qui se sont retrouvés au

11. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dss58.pdf>

12. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3181789>

chômage. Cela s'explique notamment par le fait que les secteurs les plus touchés (spectacle, hôtellerie/restauration, commerce) sont parmi les plus consommateurs de contrats de courte durée.

Les 3 mesures principales de la réforme

Cette nouvelle réforme de l'assurance chômage contient 3 mesures principales. Il y a tout d'abord le changement de la durée minimale de cotisation pour ouvrir (et recharger) des droits qui passerait à 6 mois au lieu de 4 avec une période de référence raccourcie, passant de 28 à 24 mois. Le calcul du salaire journalier de référence, servant au calcul de l'allocation-chômage, et de la durée d'indemnisation serait revu dans un sens très défavorable aux allocataires. Enfin, cette réforme introduirait la dégressivité des allocations au-dessus pour les travailleurs qui touchaient un salaire supérieur à 4 500 € bruts mensuels avant de se retrouver au chômage. L'objectif du gouvernement est clair : faire des économies. Selon le rapport de l'Unedic,

à terme cette réforme engendrerait 2,76 milliards d'euros d'économies par an. C'est un aveu de faiblesse du gouvernement. Une solution bien plus simple pour réduire les dépenses d'assurance chômage est de développer l'emploi.

Du point de vue des allocataires, près de la moitié seraient impactés. Rien qu'entre avril 2021 et mars 2022, cela représenterait 1,2 million d'allocataires touchés par cette réforme. Plus précisément, 470 000 allocataires verraient leur ouverture de droits retardée ou annulée (dont une partie serait également touchée par la baisse de leur salaire journalier de référence et donc de leur allocation), 690 000 ouvriraient leurs droits au même moment mais verraient leur salaire journalier de référence baisser. Enfin, sur cette période, 43 000 allocataires seraient concernés par la dégressivité de leur allocation. Pour les 400 000 personnes les plus impactées par le changement de calcul du salaire journalier de référence, leur allocation mensuelle moyenne passerait de 890 € à 535 €, cette baisse de 40 %

aurait des conséquences désastreuses pour ces ménages modestes.

L'assurance chômage, rempart de l'État social

Tandis que nous abordons une crise économique majeure, l'assurance chômage doit constituer un rempart solide de l'État social. Au contraire, la réforme prévue par le gouvernement affaiblit l'assurance chômage et fragilise grandement ses allocataires. Indépendamment du contexte, cette réforme est désastreuse pour la justice sociale et s'en prend une fois de plus aux plus fragiles. Cependant, le contexte a permis que le gouvernement prenne conscience de la dangerosité de cette réforme et consente à quelques mois de report et de suspension pour les mesures déjà entrées en vigueur. Il faut tirer toutes les conséquences de cet éclair de lucidité. Un système d'assurance chômage qui ne serait pas adapté à une situation de crise n'a aucune raison d'être.

VP

Épargne salariale

Le nouveau label du Comité intersyndical de l'épargne salariale

Depuis 2002, la CGT est partie prenante du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES), qu'elle a contribué à créer avec la CFDT, la CGC et la CFDT.

Le CIES a pour objectif de contrôler l'emploi des fonds d'épargne salariale, en particulier en veillant à la finalité sociale et environnementale de leur investissement. (les fonds sont intégralement ISR – investissement social responsable – avec l'obligation

qu'au moins un fonds soit investi dans l'économie sociale et solidaire). Afin de permettre un contrôle par les représentants des salariés, les conseils de surveillance des fonds sont composés aux deux tiers de représentants de ces derniers.

Actuellement, les fonds d'épargne salariale labellisés par le CIES s'élèvent à plus de 17 milliards d'euros.

Une évolution du label est toutefois apparue nécessaire. Le monde de

l'épargne a en effet évolué, avec par exemple le développement de l'intelligence artificielle, et celui de nouveaux supports de placement dans le domaine de l'épargne salariale, comme les fonds « verts », et l'immobilier.

Deux labels publics

Par ailleurs, il existe à présent 2 labels publics dans le domaine de l'investissement socialement responsable : le label public ISR et le label « Transition climatique ». Le nouveau label est

ainsi nettement plus exigeant que l'ancien. Les fonds labellisés par le CIES devront en particulier être plus exigeants que les deux labels publics. Les investissements dans la transition écologique sont encouragés, avec notamment l'investissement dans des obligations « vertes », et l'obligation de

mesurer « l'empreinte carbone » des portefeuilles. Les exigences sociales sont plus importantes : droits de l'Homme, responsabilité fiscale, lutte contre la corruption...

Dans le même esprit, l'investissement dans le logement social, le développement local, la santé, sont encouragés.

Le nouveau cahier des charges du label sera publié le 1^{er} janvier 2021. Les sociétés de gestion qui souhaitent être labellisées devront répondre à ce cahier des charges au cours du premier trimestre 2021.

Pierre-Yves Chanu
Représentant de la CGT au CIES

Évolution du monde du travail

Les ouvriers : une composante toujours essentielle de la société française

Une publication récente du Centre d'études de l'emploi et du travail¹³ s'intéresse à l'évolution depuis le début des années 1980 du groupe social des ouvriers.

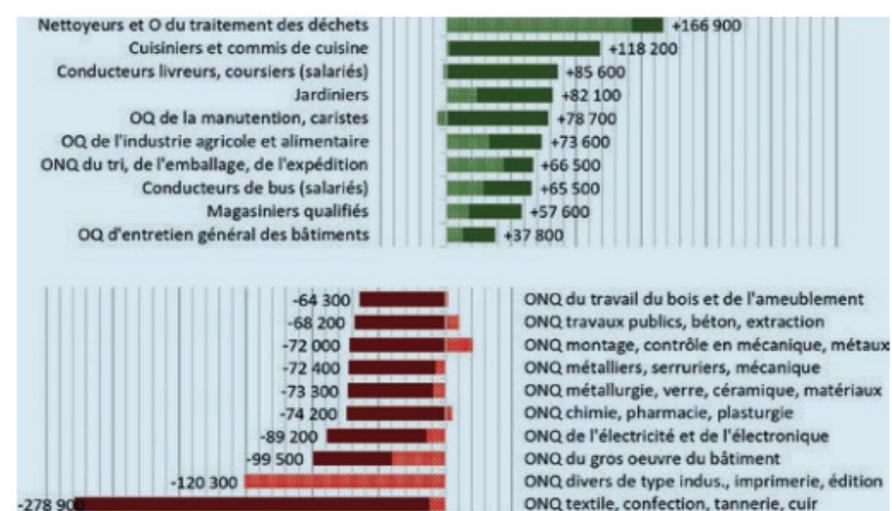
À partir d'une exploitation des données de l'enquête emploi de l'Insee, elle souligne tout d'abord que de 1982 à 2017, leur nombre est tombé de 6,9 à 5,4 millions et leur part dans la population active occupée de 32 à 21 %. Malgré cette baisse, les ouvriers représentent toujours, chez les hommes en tout cas, la principale catégorie socio-professionnelle avec 33 % des actifs occupés, contre 43 % 35 ans plus tôt (- 10 points). La part des ouvrières, qui « n'ont jamais été majoritaires » parmi les femmes en activité, est quant à elle passée de 16 à 9 % (- 7 points).

Ce recul de l'emploi ouvrier s'est accompagné, signe de la désindustrialisation/tertiarisation de l'économie française, d'un déplacement de l'industrie vers les services, comme le montre le diagramme ci-après où apparaissent les « professions » ouvrières dont les effectifs ont le plus progressé ou ont au contraire

particulièrement décliné. Parmi les professions en expansion, « *seuls les ouvriers qualifiés de l'industrie agricole et alimentaire ont [encore] l'usine comme univers de travail. Pour le reste, ce sont principalement des métiers liés à l'économie du transport et de la distribution, et du tertiaire en général* ». Cette migration vers les services n'a en rien favorisé la condition ouvrière. Il apparaît

ainsi, constats tirés ici d'une exploitation des enquêtes Conditions de travail de la Dares, que « *les professions en expansion sont celles où se concentrent les bas salaires, inférieurs à 1 200 euros mensuels nets et proches du Smic [...], et ce de manière croissante par rapport à 1983. Ce sont également elles qui concentrent le développement du temps partiel dans le groupe ouvrier* ».

Progressions ou déclinés les plus marqués des professions ouvrières de 1983 à 2016 (couleurs foncées), de 2008 à 2016 (couleurs claires)



Lecture : le nombre de nettoyeurs et ouvriers du traitement des déchets a augmenté de + 166 900 entre 1983 et 2016, dont +142 700 entre 2008 et 2016.

13. Cf. Lucas Tranchant (2020), « Les nouveaux emplois des ouvrières et des ouvriers : des O.S. du tertiaire ? », *Connaissance de l'emploi, Le 4-pages du Centre d'études de l'emploi et du travail*, n° 164, octobre.

Restez informé-e-s



Abonnez-vous à la
newsletter [CGT.fr](https://www.cgt.fr)

Jérôme Gautié (2020), *Le salaire minimum et l'emploi*, SciencesPo LES PRESSES, coll. « Sécuriser l'emploi », septembre.

L'intérêt majeur de cet *opuscule* – 134 pages au format poche – est de montrer toute la complexité des effets qu'un salaire minimum (SM) peut avoir sur l'emploi, et qui sont loin d'être nécessairement négatifs. L'auteur, professeur d'économie à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, mobilise pour ce faire des travaux empiriques parmi les plus récents, relatifs à divers pays et basés sur l'utilisation de méthodes d'évaluation innovantes. Dans un premier chapitre, après avoir souligné que « *la variation de l'emploi n'est pas le seul mode d'ajustement dont disposent les entreprises pour faire face à l'éventuelle contrainte que représente le SM* », il explique que l'impact de ce dernier dépend pour beaucoup des modalités de fonctionnement du marché du travail, de la capacité des firmes à augmenter leurs prix ou à réaliser des gains de productivité et ce sans forcément « *remplacer les hommes par des machines* ».

Dans le chapitre suivant, il se focalise sur l'emploi des jeunes, mais aussi sur deux autres « catégories sociodémographiques » qui retiennent moins souvent l'attention : les immigrés et les femmes peu qualifiées.

Le 3^e chapitre traite quant à lui des conséquences macroéconomiques du SM, toujours en termes d'emploi. Pour l'auteur, celles-ci dépendent tout d'abord de la conjoncture, et notamment de l'existence ou non, au-delà d'un effet « coût du travail », d'un effet « demande ». Ce dernier aspect n'est malheureusement pas le mieux documenté par l'auteur, sans doute car « *les études permettant de mesurer ces effets induits [...] sont rares* ». Dans le même chapitre, il s'intéresse à la dynamique sectorielle de l'emploi, notamment pour indiquer, suite à la lecture d'un article de Thomas Piketty, qu'« *en France, la forte hausse du SM aurait en quelque sorte limité le "déversement" [...] des emplois* » de l'industrie vers les services, une hypothèse intéressante... La dernière section évoque cursivement « *certaines circonstances* » impliquant le SM qui pourraient déclencher « un cercle vertueux » entre augmentations des salaires et de l'emploi. Le 4^e et dernier chapitre traite de l'importance du contexte institutionnel dans l'appréhension des effets du SM. Quatre pays (Allemagne, États-Unis, France et Royaume-Uni) sont abordés à tour de rôle. Dans le cas français, du fait « *en partie des difficultés méthodologiques découlant des spécificités* » nationales (absence de fortes variations temporelles ou spatiales du Smic), l'auteur souligne utilement qu'« *il n'existe pratiquement plus d'évaluation portant sur les effets directs d'une hausse du Smic sur l'emploi depuis le début des années 2000* ». De plus, « *les études de référence de l'époque sont en nombre limité et ne saisissent que des effets microéconomiques directs* »...

Pour citer Georges Sand, cet ouvrage a « *les défauts de ses qualités* ». Soucieux de mettre en exergue la complexité des effets du SM sur l'emploi, lesquels joueraient donc positivement ou négativement, il ferme pour nous la porte, paradoxalement, à une hausse significative du Smic. Sa conclusion est d'ailleurs des plus « nuancées ». Après avoir indiqué que « *le débat ne porte plus sur la pertinence de l'existence du SM, mais sur la bonne politique à appliquer en la matière* », Jérôme Gautié estime par exemple que « *le SM légal peut être une institution très bénéfique. Encore faut-il qu'elle ne se retourne pas contre ceux qu'elle est supposée aider, notamment en détruisant leurs emplois. Sans prétendre apporter de réponses définitives, les travaux que nous avons présentés ici contribuent à mieux cerner l'espace des possibles* ». Malheureusement pour les smicards, une revalorisation substantielle du Smic se situe certainement, aujourd'hui comme il y a cinquante ans, au-delà de cet espace...

Salaires

→ **Salaires net médian** en équivalent temps plein (en 2017)

- ensemble: 1 845 €;
- femmes: 1 715 €;
- hommes: 1 943 €.

→ **Écart de salaire femmes/hommes**: 16,8 % en équivalent temps plein (F: 2 069 €; H: 2 488 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel

→ **Smic mensuel net**: 1 185,35 € (7,82 € l'heure)

→ **Smic mensuel brut**: 1 539,42 € (10,15 € l'heure)

→ **Pension des retraites**: 1 432 € en 2018 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus).

→ **RSA « socle »**: 564,78 € pour une personne seule, 847,17 € pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement).

Emploi

→ **Emploi total**: 27 176 000 en 2019

→ **Emploi salarié**: 23 876 000 en 2019

→ **Emploi à temps partiel**: 4 906 000 en 2019

→ **Nombre de chômeurs (au sens du Bureau International du Travail)**: 2 495 000 en 2019

→ **Sous-emploi salarié***: 1 455 000 en 2019

*Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, mauvais temps...).

Données générales

→ **PIB**: 2 425,7 Mds € en 2019

→ **Consommation des ménages**: 1 253,2 Mds € en 2019

→ **Investissement des entreprises**: 310,4 Mds € en 2019

→ **Dividendes versés** (par les SNF): 201,5 Mds € en 2019

→ **Budget de l'État**: 507,4 Mds en 2020 (LFI 2020 modifiée LFR 3) dont charge de la dette : 36,6 Mds €

→ **Recettes nettes de l'État**: 263,1 Mds € en 2020 (révisé) dont :

- **impôt sur le revenu**: 72,7 Mds €;
- **impôt sur les sociétés**: 29,9 Mds €;
- **TVA**: 111,3 Mds €.

→ **Exportations**: 508,0 Mds € en 2019

→ **Importations**: 566,9 Mds € en 2019

→ **Solde du commerce extérieur**: - 58,9 Mds €